

Dossier suivi par Clarisse AZZI
Clarisse.azzi@ddec85.org

1er septembre 2024

Aux Chefs d'établissement 1^{er} degré

Absence du maître délégué pour concours

Un maître délégué qui s'absente pour passer le CRPE doit **impérativement** fournir la copie de sa convocation au CE pour qu'il l'adresse avec l'imprimé d'absence à clarisse.azzi@ddec85.org

Cette absence ne doit pas être récupérée.

Franck GRAVELEAU
Adjoint au Directeur diocésain,
délégué au 1^{er} degré,
Réfèrent du Pôle administratif